



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°04 du Comité Directeur

| | |
|------------------------------|--|
| Réunion du : | Jeudi 31 août 2023 |
| A : | Consultation électronique |
| Présidence : | M. Michel SORNAY |
| Présents : | MME. Elodie MYOTTE-MOULLER MM. Emmanuel ANGONIN ; Antoine CONVERSET ; Philippe DUPREZ ; Philippe FLOCHON ; Denis JACQUES ; Mikaël LUCAS ; Alain MAUBEY ; Jean-Louis MONNONT ; Michel MONIOTTE ; Eric PATENAT ; Nicolas THABARD et Didier VINCENT. |
| Représentés : | |
| Excusés : | MM. Jacky BANDERIER ; Patrice ANTONIOZ et Mohamed EL OUAZZANI |
| Assiste à la séance : | |

1. Vie des Commissions

1.1. Commission Technique :

Le Comité Directeur valide la proposition de la Commission Technique, d'intégrer Monsieur Benjamin Paget (FC La Joux-Nozeroy) comme membre de ladite commission.

2. Vie des Clubs

2.1. Modification administration des clubs :

Le Comité Directeur enregistre la modification de l'administration du club du CS Passenans. Il félicite Monsieur Denis TROSSAT, ancien Président du District et ancien Trésorier de la FFF pour son élection à la tête du CS Passenans et remercie Monsieur Alain GUILLERMOZ, Président démissionnaire, pour toutes ces saisons au service du football et de son club.

Le Comité Directeur demande aux clubs de lui signaler les changements d'organisation pour la saison 2023-2024 (changement de Président, Trésorier, Secrétaire général, Correspondant...)

2.2. Demande d'entente :

Le Comité Directeur valide les ententes suivantes :

✓ U18 F :

- Ent. Champagnole Ang, pour les clubs de FC Champagnole et RC Angillon, club support FC Champagnole
- Ent JDF Villers, pour les clubs de Jura Dolois Football et US Villers les Pots, club support Jura Dolois Football.

A titre exceptionnel, en considérant qu'aucun club dans le périmètre (15 km) de Villers les Pots ne peut participer à l'entente en termes d'effectif dans la catégorie.

✓ U15 :

- Ent. Aiglepierre MSV, pour les clubs de FC Aiglepierre et CCS Val d'Amour, club support FC Aiglepierre



A titre exceptionnel, en considérant qu'aucun club dans le périmètre (15 km) d'Aiglepierre ne peut participer à l'entente en termes d'effectif dans la catégorie.

- Ent. Montm/Mac./Cour, pour les clubs de Olympique de Montmorot, FC Macornay Val de Sorne et FC Courlaoux Valsaorne, club support Olympique de Montmorot

✓ U15 F :

- Ent. Angillon/Champa, pour les clubs de RC Angillon et FC Champagnole, club support RC Angillon

✓ U13 :

- Moi Arch Roch, pour les clubs de AS de Moisse, FR Archelange Gredisans Menotey et FC Rochefort Athletic, club support AS de Moisse
- Ent. Mont/s/Vaud/Pleu, pour les clubs de Mont-sous-Vaudrey et ISS Pleure, club support Mont-sous-Vaudrey
- Ent. Mouchar/Monbarr, pour les clubs de AS Montbarrey et FC Mouchard Arc-et-Senans, club support FC Mouchard Arc-et-Senans

✓ U12 F :

- Ent. Champagnole Ang, pour les clubs de FC Champagnole et RC Angillon, club support FC Champagnole

✓ U11 :

- Ent. Mois Arch Roch, pour les clubs de AS de Moisse, FC Rochefort Athletic et FR Archelange Gredisans Menotey, club support AS de Moisse
- Ent. Molay St Aubin, pour les clubs de FC de Molay et AS Saint-Aubin, club support FC de Molay

1 abstention

2.3. Demande du club FCC La Joux Nozeroy :

Reçue le 24/08/2023 :

Bonjour,

Dans le cadre du championnat Senior Féminines à 11, nous demandons l'autorisation de poursuivre notre entente Mouthe - Nozeroy La Joux - Massif.

Cette équipe demande à évoluer dans le District Doubs Territoire de Belfort.

Les rencontres se jouent sur le terrain de Mouthe avec possibilité également de jouer sur le terrain de Mignovillard.

Le Comité Directeur émet un avis favorable pour la poursuite de l'entente entre le club de AS Mouthe et FCC La Joux Nozeroy et l'intégration de ladite entente dans les championnats du District Doubs Territoire de Belfort.

Considérant les effectifs, qualifiés pour jouer en Seniors F, des saisons N et N-1

La Joux-Nozeroy saison 22/23 : 11 joueuses saison 23/24 (au 30 Aout) : 13 joueuses

Le Comité Directeur, dans le souci de préserver, voir renforcer ses compétitions, dit que le club de La Joux-Nozeroy devra intégrer les compétitions féminines séniors et jeunes du District du Jura à partir de la saison 2024/2025.

***Monsieur Philippe DUPREZ n'a pas pris part à la délibération, ni au vote
et 1 abstention***



2.4. Demande de dérogations FC Courlaoux :

Reçue le 22/08/2023 :

Bonjour,

Nous avons 2 jeunes filles nées en 2008 (U15), qui s'entraînent avec nos seniors féminines mais n'ayant pas l'âge requis, nous voudrions, d'un commun accord avec elles, les faire jouer en U13 Garçons, pourrions-nous avoir une dérogation s'il vous plaît ?

Vu Règlements Généraux de la FFF :

- **Article – 73**

2. a) - les joueuses U17 F peuvent pratiquer en Senior F en compétitions nationales ;
- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligue et dans la limite de trois joueuses U16 F et trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match (des aménagements sont apportés à ses dispositions dans le règlement des compétitions féminines du District)

- **Article – 155 Mixité**

1. Mixité des joueuses

Les joueuses U6 F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- De leur catégorie d'âge
- De catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur

2. Mixité des équipes

Par ailleurs les équipes féminines U15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15 à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

Décisions :

- Considérant les dispositions de l'article 73

Le Comité Directeur recommande au club de FC Courlaoux Val sorne de ne plus laisser s'entraîner ces deux joueuses U15 F nées en 2008 avec ses effectifs seniors féminins.

- Considérant le point 1. de l'article 155 précisant la possibilité de jouer en compétition masculine dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur, en l'occurrence en U14 pour une joueuse née en 2008
- Considérant le point 2. de l'article 155 précisant que – toute une équipe – U15 F peut participer à des épreuves départementales masculines U13 et qu'une équipe U15 F peut être constituée de joueuses de catégorie U13 F, U14 F et U15 F
- Considérant qu'il n'existe pas de compétitions masculines U14 dans le District du Jura
- Considérant qu'aucun club dans le périmètre (15 Km) de Courlaoux n'est réceptif à une entente dans la catégorie

Le Comité Directeur accorde la dérogation pour que ces deux joueuses U15 F nées en 2008 participent au championnat U13 masculin, sous réserve de l'avis favorable de l'équipe technique régionale.

1 vote contre

2.5. Commande de tablettes :

Aux vues des récents mails reçus de la part de différents clubs, le District a sollicité des devis pour déclencher une commande groupée et ainsi bénéficier de tarifs intéressants. Il est demandé aux clubs de faire parvenir leurs desideratas au plus tard le 15 septembre 2023.



3. Sportif

7.1. Confirmation des groupes de Jeunes U13 :

Suite aux différents mouvements (accession, désistements), le Comité Directeur confirme les groupes de U13 D1 et D2, ci-dessous :

✓ U13 D1 :

8 équipes réparties dans une poule unique.

- **Poule Unique** : Bresse Jura Foot 1 ; FC Champagnole 1 ; GJ Cœur du Jura 1 ; Jura Dolois Foot 1 ; Jura Lacs Foot 1 ; Jura Sud Foot 1 ; FCC La Joux Nozeroy 1 ; RC Lons 1

✓ U13 D2 :

16 équipes réparties en 2 poules géographiques.

- **Poule A** : RC Angillon 1 ; Arcade Foot 1 ; FC Champagnole 2 ; Haut Jura FC 1 ; Jura Sud Foot 2 ; RC Lons 2 ; FC Mouchard Arc-et-Senans 1 ; Petite Montagne FC 1.
- **Poule B** : Bresse Jura Foot 2 ; Us Coteaux-de-Seille 1 ; Dole Crissey PS 1 ; GJ Cœur du Jura 2 ; GJ Porte du Jura 1 ; Jura Dolois Foot 2 ; Jura Nord Foot 1 ; Jura Stad' FC 1.

7.2. Validation des groupes de Jeunes :

Le Comité Directeur prend connaissance et valide les groupes établis par la Commission Jeunes pour les catégories ci-dessous :

✓ U18 D2 :

17 équipes réparties en 2 poules géographiques.

- **Poule A** : FC Champagnole 1 ; US Crotenay Combe d'Ain 1 ; Grandvaux Foot 1 ; Olympique Montmorot/FC Macornay Val de Sorne 1 ; FC Petite Montagne 1 ; FC Septmoncel 1 ; AS Vaux 1 (à 8) ; GJ Porte du Jura
- **Poule B** : RC Angillon 1 ; Archelange/Rochefort/Moissey 1 ; US Coteaux de Seille 1 ; PS Dole Crissey 2 ; GJ Cœur du Jura 2 ; Jura Nord Foot 1 ; Jura Stad' FC 1 ; FC Mouchard Arc-et-Senans 1 ; ES Sirod 1.

✓ U15 D2 :

23 équipes réparties en 3 poules géographiques.

- **Poule A** : Arcade Foot 1 ; FC Champagnole 2 ; US Crotenay Combe d'Ain 1 ; Grandvaux Foot 1 ; Ent. Montmorot/Marconay/Courlaoux 2 ; CS Viry 1 ; Haut Jura 1 ; FC Septmoncel 1 (à 8).
- **Poule B** : RC Angillon 1 ; Bresse Jura Foot 2 ; GJ Cœur du Jura 2 ; US Coteaux de Seille 1 ; Ent. Macornay/Montmorot/Courlaoux 1 ; FC Petite Montagne 1 ; GJ Porte du Jura 1.
- **Poule C** : Ent. Aiglepierre/Val d'Amour 1 ; PS Dole Crissey 1 ; AS Foucherans 1 ; Jura Nord Foot 2 (à 8) ; Jura Stad' FC 1 ; Ent. Moissey/Archelange/Rochefort 1 ; FC Plaine 39 1 (à 8) ; US Trois Mont 1.

✓ U13 D3 :

34 équipes réparties en 4 poules géographiques.

- **Poule A** : Arcade Foot 2 ; Grandvaux Foot 2 ; Jura Lacs Foot 2 ; Jura Sud Foot F 3 ; FCC La Joux Nozeroy 2 ; Ravilloles 1 ; CS Viry 1 ; FC Septmoncel 1.
- **Poule B** : US Coteaux de Seille 2 ; FC Courlaoux 1 ; US Crotenay Combe d'Ain 1 ; Jura Sud Foot 4 ; Grandvaux Foot 1 ; RC Lons 3 ; FC Macornay Val de Sorne 2 ; Olympique Montmorot 1 ; GJ Porte du Jura 2.
- **Poule C** : Bresse Jura Foot 3 ; AS Foucherans 2 ; GJ Cœur du Jura 3 ; FC Macornay Val de Sorne 1 ; FC Molay 1 ; Ent. Moissey/Archelange/Rochefort ; Ent. Val d'Amour/Pleure 2 ; FC Plaine 39 1.



- **Poule D** : FC Aiglepierre 1 ; PS Dole Crissey 2 ; AS Foucherans 1 ; Jura Dolois Foot 3 ; Jura Stad' Foot 2 ; Ent Pleure/Val d'Amour 1 ; Ent. Rochefort/Archelange/Moissey 2 ; FC Mouchard Arc-et-Senans/Montbarrey 2 ; US Trois Monts.

Compte tenu des engagements reçus le lendemain de la Commission Jeunes, le Comité Directeur modifie les groupes proposés en ajoutant ou déplaçant certaines équipes.

7.3. Validation des groupes des compétitions Féminines :

Le Comité Directeur prend connaissance et valide les groupes établis par la Commission Féminine pour les catégories ci-dessous :

- ✓ **Seniors D1F** : Le Comité Directeur enregistre le retrait de l'Entente Beaufort Sagy, application des dispositions financières pour retrait d'équipe après publication des calendriers.

- ✓ **Seniors D2 F** :

17 équipes réparties en 2 poules géographiques.

- **Poule A** : RC Angillon ; AS Aromas ; US Crotenay Combe d'Ain ; Grandvaux Foot ; Olympique Montmorot/FC Courlaoux ; Petite Montagne FC ; Poligny-Grimont FC ; CS Viry.
- **Poule B** : FC Brenne-Orain ; US Coteaux de Seille ; FC Gevry ; Jura Stad' FC ; FC Molay ; AS Montbarrey ; FR Rahon ; FC Rochefort Athletic ; US Trois Mont.

- ✓ **U18 F** :

12 équipes engagées avec les Districts de Côte d'Or et Saône-et-Loire.

- **Poule Unique** : Beaune AS ; Bresse Jura Foot ; FC Champagnole ; US Coteaux de Seille ; USC Dijon ; AS Gevry Chambertin ; SR Clayettois ; Macon FC ; AS Mellecey/Mercurey ; Olympique Mercueil ; Saint-Serninois US ; Triangle d'Or Jura Foot/Poligny-Grimont FC

- ✓ **U15 F** :

13 équipes réparties en 2 poules géographiques.

- **Poule A** : Ent. Angillon/Champagnole ; Arcade Foot ; Jura Lacs Foot ; Jura Sud Foot ; FCC La Joux Nozeroy ; ES Sirod.
- **Poule B** : FC Aiglepierre ; US Coteaux de Seille ; Jura Dolois Foot ; Jura Stad' FC ; RC Lons ; CCS Val d'Amour ; Triangle d'Or Jura Foot/FC Brenne-Orain.

- ✓ **U12 F** :

8 équipes engagées.

- **Poule Unique** : Arcade Foot ; Ent. Champagnole/Angillon ; US Coteaux de Seille ; Jura Sud Foot (A 5) ; FCC La Joux Nozeroy ; RC Lons ; FC Molay ; Triangle d'Or Jura Foot.

En conséquence des engagements des équipes dans les différentes catégories et de la constitution des groupes, la Commission Féminine demande au Comité Directeur de valider le calendrier général modifié.

Compte tenu que la proposition de la Commission Féminine indique que les équipes U15F ne joueront en phase Automne que 5 matchs pour le groupe A et 6 matchs pour le groupe B le Comité Directeur décide d'amender la proposition de la Commission Féminine, pour garantir un nombre de matchs suffisant, à cette catégorie de joueuses, qui est stratégique pour la fidélisation des jeunes licenciées. Le calendrier général féminin prenant en compte ces modifications est validé.



4. Vie du District

8.1. Délibération pour procuration appel du Comité Directeur, saison 2023/2024

Les membres du Comité Directeur désignent les personnes suivantes :

- ✓ M. Michel SORNAY, Président
- ✓ M. Nicolas THABARD, Secrétaire Général

Et annoncent que ces deux personnes seront habilitées pour déposer appel devant la commission idoine.

Prochain Comité Directeur, en présentiel, le lundi 11 septembre 2023 à 18h30, à la Maison du Football.

Nicolas THABARD
Secrétaire Général

Michel SORNAY
Président